

La Rochelle, le 28 janvier 2019

## Invitation presse

### Des permanences de prévention des expulsions locatives pour vous conseiller près de chez vous

La prévention des expulsions locatives est une priorité forte de la loi ALUR du 24 mars 2014 qui prévoit le signalement des situations d'impayés le plus tôt possible, afin de pouvoir mettre en place des dispositifs d'accompagnement des locataires en difficultés.

L'Etat a mandaté deux associations, l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement) et l'UDAF (Union départementale des associations familiales), sur une mission de prévention des expulsions sur un territoire test : l'arrondissement de Saintes.

Dans ce cadre, l'UDAF de Saintes et l'ADIL **se tiennent gratuitement à la disposition des locataires et des propriétaires bailleurs privés** pour délivrer des informations sur les différents points de la procédure d'expulsion :

- 🕒 les questions de l'apurement de la dette locative, du relogement, du surendettement,
- 🕒 les informations sur le contenu de la décision de justice, ses conséquences, les différentes étapes de la procédure.

L'objectif de ce nouveau service est de proposer, à l'aide de permanences près de chez vous, une offre de conseil et d'orientation fondée sur une triple compétence juridique, sociale et budgétaire.

Ainsi, tout locataire et tout bailleur privé arrivant au stade du commandement de payer se verra invité à rencontrer l'ADIL et l'UDAF. L'objet de cette rencontre avec un juriste de l'ADIL et un conseiller en économie sociale et familiale de l'UDAF est de réaliser un diagnostic juridico-social et budgétaire de la situation et d'accompagner le locataire et le bailleur dans leurs démarches.

**La presse est invitée à une présentation au public du nouveau dispositif de prévention des expulsions locatives, en présence d'Adeline BARD, sous-préfète de Saintes, mercredi 30 janvier 2019 à 14h30, UDAF 17, 18, Rue des Œillets, 17100 Saintes**